

CONTRAT 1231
N/REF : 2/11/2025 0H18 C:002602 I:03505
V/REF : Contrat N°001231 du 24/10/2023

SOTIAF

**12 RUE JACQUELINE AURIOL
35136 ST JACQUES DE LA LANDE**

IMMEUBLE : 12 AURIOL
12 RUE JACQUELINE AURIOL
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le

19 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 12 - MR LE BLOHIC 02 99 55 15 51
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. B LE BLOHIC

INTERVENTION DU 15/12/2025
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CURAGE 22 COLONNES EP
CURAGE RÉSEAU ET GRILLES EP SUR 200 ML
CURAGE 2 SIPHONS EU ET UN RESEAU EU SUR 50 ML
NETTOYAGE SEPARATEUR HYDROCARBURES 6 M3
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER
1 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPE DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS HYDROCARBURÉES : 258,00 EUROS HT / T(S)
- LES DECHETS DE CURAGE : 48,00 EUROS HT / T(S)

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par 1 fois l'an a l'issue de chaque intervention et
payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{I_{CHTrev-TS1'}}{I_{CHTrev-TS1}})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
I_{CHTrev-TS1} : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés

publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/11/2025

Prix de base du contrat : 781,50

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2023 Valeur : 136,0
Mois de l'indice de révision : 09/2025 Valeur : 145,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Travaux de curage réseau EU + EP + SEP	1/AN	829,37	829,37

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
6,00	M3 de déchets hydrocarbure traités		273,80	1642,80

TOTAL H.T. 2472,17

T.V.A. a 20,00% 494,43

TOTAL T.T.C.En EURO 2966,60

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.